

Collecte des déchets huileux et graisseux de la batellerie

A partir du jeudi 10 juin 2014, la Régie portuaire de GAND, le nv De Scheepvaart et le Waterwegen en Zeekanaal NV démarrent un service commun de collecte des déchets huileux et graisseux émanant de la navigation intérieure marchande. Cette collecte s'inscrit dans le cadre de l'obligation que la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure du 9 septembre 1996 impose aux Etats membres pour développer suffisamment le réseau des stations de réception. L'entreprise Martens Cleaning a été désignée pour l'exécution de cette tâche.

Les fréquences de la collecte et les régions/axes de navigation où celle-ci aura lieu sont mentionnés sur le tableau ci-dessous:

Régions	Localisation	Fréquences jours ouvrables 7h30-16h30
Gand Port de mer et la navigation autour de Gand	Bilgesboot Martens 8	quotidien
Canal Gand-Ostende	Bierstalkaai (Lovendegem)	Semaine 28 et 42
Haut-Escaut	Openbare kade Asper	Semaine 34 et 45
Lys	Openbare kade Waregem	Semaine 38 et 51
Canal maritime Bruxelles/Escaut	Wipkaai (Bornem)	Semaine 26 et 40
Canal Albert et les canaux de la Campine	Openbare kade Olen	Semaine 36 et 49

Les bateliers pourront y déposer l'huile usagée, les graisses des arbres d'hélices, les eaux de fond de cale, les filtres à huile et à mazout usagés, chiffons de nettoyage et autres absorbants, les futs et les bidons d'huile vides.

Le dépôt a lieu uniquement sur rendez-vous et peut facilement être demandé à l'aide d'un formulaire de demande qui se trouve sur le site <http://www.binnenvaartservices.be> - collecte des déchets pour les bateaux de navigation intérieure.

Dès réception de la demande, l'entreprise Martens Cleaning prendra toujours contact avec le bateau pour une confirmation de la collecte demandée.